

Mairie de

# MONT-RÔTY

## ARRETE N°13-2025

Arrêté de circulation

Rue des Enclos

Le maire de Mont-Rôty,

Vu le code des communes,

Vu le code de la route,

Vu la demande de l'entreprise « à votre haie » en date du 08/01/2026,

Considérant qu'il est nécessaire pour éviter les accidents de la circulation pendant la démolition d'un bâtiment et remise en état d'un terrain et abattage d'arbres

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup> :** La chaussée sera rétrécie au niveau du 330 Rue des Enclos, pendant 3 jours à compter du 12 janvier 2026, signalisation par panneaux.

**Article 2 :** Interdiction de stationner et de dépasser pour tous les véhicules

**Article 3 :** Vitesse limitée à 30km/h.

**Article 4 :** Madame Le Maire et le pétitionnaire sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6 :** ampliation du présent arrêté sera affiché en Mairie et transmis à :  
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Gournay

Fait à Mont-Rôty,  
Le 8 janvier 2026

Le maire  
Céline ANCELIN

L'Adjoint délégué  
*Sauvain*

